

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 2 MAI 2022

**Protocole d'accord
technique et financier
relatif à la mise en
œuvre « PanOramas,
le parc des coteaux
en biennale » Edition
2022**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 avril 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nicole BONNAL, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Patrick DANDY, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

SABI Fatima à Andrée COLLIN – BIJOUX Nathalie à Andrée COLLIN
SOLA Muriel à Martine CHEVAUCHERIE - Cédric JUIF à Pascal CAVALIERE - FRENEL Monique à Alexandre BOURIGAULT - Nicolas CALT à Jonathan SINSOU

Mme Nadine GRENOUILLEAU a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que « Panoramas » est une manifestation intégrée dans les actions d'animation du parc des Coteaux. Elle en constitue la figure de proue et a vocation à poursuivre la révélation des espaces naturels de la Rive Droite par une créativité exceptionnelle sur la métropole bordelaise.

En 2022, cette nouvelle édition de panOramas sera accueillie par la ville de Cenon, son programme s'articulera autour de 3 piliers :

- **la Nuit Verte** dans les parcs de Cenon le 24 septembre 2022
- **Les ateliers partagés** : accueil d'artistes en résidence pour favoriser les actions de médiation au quotidien et nourrir les relations avec les habitants du quartier.
- **La résidence de recherche** avec 2 programmes : 1 résidence longue en lien avec La Nuit Verte et 1 résidence courte avec des artistes du territoire

Le budget prévisionnel de l'édition 2022 de panOramas est estimé à 342 000 € (voir annexe 1). Les 4 villes y contribuent à hauteur de 50 000 € TTC, soit respectivement :

- 4.950 € par la Ville de Bassens
- 14.400 € par la Ville de Cenon,
- 11.250 € par la Ville de Floirac,
- 14.400 € par la Ville de Lormont

soit 45.000 euros, auxquels s'ajoute une participation forfaitaire de 5.000 € de la ville d'accueil de la Nuit Verte, Cenon en 2022.

La clef de répartition utilisée entre les 4 Villes est celle employée pour le fonctionnement général du GIP-GPV, à savoir : Ville de Bassens 11 %, Ville de Cenon 32 %, Ville de Floirac 25 %, Ville de Lormont 32 %.

En accord avec l'ensemble des villes et conformément à la délibération n°2021-23 du conseil d'administration du 15 décembre 2021, la mise en œuvre de l'événement fait l'objet d'une **convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le GIP GPV et la ville de Lormont**. Cette convention fixe les missions et l'engagement de chacune des parties.

Un protocole d'accord technique et financier enrichit la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Il assure à la ville de Lormont la solidarité financière des autres villes pour la mise en œuvre de panOramas. Le protocole prévoit la solidarité financière des 4 villes en cas de déficit de l'opération suivant la clé de répartition suivante : Ville de Bassens 11 %, Ville de Cenon 32 %, Ville de Floirac 25 %, Ville de Lormont 32 % ainsi que les conditions de leur engagement en matière d'apport en nature et en industrie.

Il sera signé par l'ensemble des parties au plus tard le 3 mai 2022.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le présent protocole.

Vu le rapport ci-dessus et le plan de financement en annexe ;

Vu l'avis de la Commission culture du 14 avril 2022 ;

Considérant que le protocole d'accord technique et financier précise la répartition financière entre les quatre villes du GPV et engage la Ville de Floirac à une solidarité technique et financière sur la mise en œuvre de Panoramas 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la participation de la ville à la mise en œuvre de PanOramas 2022 à Cenon, sur le plan programmatique, logistique, technique et financier.

APPROUVE le budget prévisionnel de panOramas 2022 ;

AUTORISE Monsieur Pascal CAVALIERE en tant que Maire Adjoint délégué à la politique culturelle à signer le protocole d'accord relatif à Panoramas 2022.

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Abstention :
Contre :

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 3 mai 2022

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

